



Délibération n° 66 / 2015

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quinze, le trente octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Clara GIMENEZ, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Karine KEVEDO, Fabienne THALAMAS, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Michaël GIL, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Bernard PRIOU, Thierry QUILES, Rémi SIÉ.

Absents excusés : Monsieur Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Fabien LE PRUNNENEC (pouvoir à M. Denis GALINIER), Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Mme Marie- Thérèse MERCIER (Pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. Joseph MARCO (Pouvoir à Mme Michèle WASSELIN).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Finances – Décision Modificative N° 2 Budget Communal**

*Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire, déléguée aux finances, expose au Conseil municipal :*

Suite à l'approbation par délibération du 30 octobre 2015 du montant de l'attribution de compensation définitive à verser à Montpellier Méditerranée Métropole et afin de réajuster le budget primitif de la commune, il est proposé les décisions modificatives suivantes :

**Décision Modificative N°2**

Fonctionnement

Dépense CH 014 - Atténuations de produits	78 393,00 €
Dépense CH 067 – Charges exceptionnelles	- 78 393,00 €
TOTAL	0

**Commune de PIGNAN (Hérault)**  
**Délibération n° 66/2015**  
**Objet : Finances – Décision Modificative N° 2 Budget Communal**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- adopte la décision modificative n°2 du budget communal pour l'exercice 2015 ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 29 (dont 5 pouvoirs)

Votes : 29

Pour : 22

Contre : 1 (Mme Clara GIMENEZ)

Abstention : 6 (M. Marc GERVAIS, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Daniel BERAUD, Mme Marie-Thérèse MERCIER, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Bernard PRIOU).

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 22 octobre 2015

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN